

Objet : Afin d'améliorer l'accès à l'imagerie pour les cas jugés importants, la COSEN a mis en œuvre une action spécifique :

- Un secrétariat territorial dédié est à votre service pour faciliter et accélérer vos prises de RDV. Grâce à nos partenariats établis avec les centres MIM et SIMSE, des créneaux sont spécialement réservés pour vos patients.
- Notre engagement ? Un rendez-vous proposé sous 48 heures, pour un diagnostic et une prise en charge rapides (hors urgence).

### Mode de recours

- Evaluer le type d'examen adapté à la situation clinique :

<u>Type d'imagerie possible pour les adultes :</u>	<u>Type d'imagerie possible du sein :</u>	<u>Type d'imagerie possible pour les enfants (à partir de 6 ans) :</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Scanner ;</li> <li>➤ Radiographie standard ;</li> <li>➤ Echographie (abdominale et musculosquelettique) ;</li> <li>➤ Echographie thyroïdienne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mammographie</li> <li>➤ Echographie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Echographie ;</li> <li>➤ Radiographie.</li> </ul>

- Solliciter le consentement du patient pour le recours au dispositif (RGPD ; transmission de données de santé).
- Lorsqu'un patient se présente avec des problèmes de mobilité, les conditions d'accès sont sous votre responsabilité :
  - Prescription d'un transport médicalisé.
- Contacter le télésecrétariat pour une prise de rendez-vous : 03 67 47 07 12 du lundi au vendredi de 8h à 18h00.
  - Partager son adresse mail sécurisée afin de recevoir le compte-rendu du Radiologue.
- Transmettre au télésecrétariat les informations médico-administratives suivantes (sans **toutes** ces informations, le patient ne peut être traité dans le dispositif COSEN) :
  - Informations administratives du patient :
    - NOM (**celui de naissance, pas le nom marital**) ;
    - Prénom ; Date de naissance ;
    - Adresse postale ;
    - **Numéro de téléphone** (et si possible adresse mail)
  - Informations médicales du patient :
    - Ordonnance détaillée (confiée au patient par le praticien) ;
    - Type d'imagerie ;
    - Rapidité du rendez-vous souhaité.
- Lorsque que le télésecrétariat a recueilli toutes ces informations :
  - Il dispose de créneaux privilégiés dans les centres d'imagerie médicales MIM et SIMSE ;
  - Il se charge de contacter et confirmer le rendez-vous avec le patient ;
  - Il indique au prescripteur la tenue du rendez-vous (mail ou SMS)

### EXCLUSION DU DISPOSITIF

- 1. Urgences : dans ces cas → Gestion habituelle de l'urgence : 15, 116 117, Urgences hospitalières**
  - Urgence suspectée : OAP, Embolie Pulmonaire, Ventre chirurgical, AVC aigu, etc, ...
  - Soins dans un contexte d'urgence (détresse à domicile ou au cabinet)
  - Découverte d'une situation relevant de l'urgence durant un soin non programmé
- 2. Besoin d'imagerie possible sans répercussion sur le pronostic dans un délai de plus de 48h : Gestion habituelle de l'accès à l'image**
  - Le patient prend rendez-vous lui-même auprès du professionnel d'image
  - Les aidants prennent rendez-vous pour le patient
- 3. Imagerie complexe non prise en charge par le dispositif (explicité ci-dessus)**